

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 13 septembre 2019
Date d'affichage : 13 septembre 2019

Envoyé en préfecture le 24/09/2019
Reçu en préfecture le 24/09/2019
Affiché le 
ID : 077-217702380-20190920-2019_066-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Sandra MEUNER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE
Katiana REBEL a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON
Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-066 : AMENAGEMENT FLORAL ET PAYSAGER SUR LE THEME MEDIEVAL

Dans le cadre du développement touristique de la ville de Jouarre, il est envisagé la création d'un cheminement piéton centre-ville pour les touristes
Ce cheminement lie les différents sites de visite Tour Romane – Abbaye – Crypte – Musée – Eglise.
Ce cheminement nécessite la création d'un passage dans la propriété Thiange pour lier la rue Montmorin à la place saint Paul.
Les accords d'ouverture de ce passage sont signés et la demande de travaux déposée, reçue et acceptée.

Ce cheminement nécessite un aménagement floral et paysager afin d'agrémenter le parcours et de lui donner également un axe touristique « parcs & jardins »

Le département de Seine et Marne porte un intérêt particulier à ce type de projet et a mobilisé des fonds pour financer des études ayant pour objet le développement d'une offre touristique parcs & jardins permettant de créer concrètement un nouvel axe de développement du tourisme vert.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser M le Maire à engager une étude de faisabilité ayant pour objet « Etude de création d'un jardin d'inspiration médiévale pour la commune de Jouarre »,

DECIDE d'autoriser M le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables pour ce projet auprès des différents organismes publics ou privés subventionneurs Département de Seine et Marne, Région Ile de France, Etat et mécénat,

D'APPROUVER le projet d'investissement,

DIT que les dépenses seront prévues au budget de l'exercice concerné.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 24 septembre 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

